

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 7 juillet 2022**

**OBJET :**

**Exercice des compétences déléguées**

**Rapporteur : Mme CADET**  
Délibération n°1

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 23 juin 2020 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

1.- accepté le 17 mai 2022, un nouveau contrat de réservation dans le cadre du « programme seniors en vacances », entre VVF VACANCES et le CCAS d'Essey-lès-Nancy, en lieu et place du contrat de réservation initial, du 29 mars 2022, suite à une erreur matérielle relative à la facturation.

En effet, il avait été mentionné un coût total de 14 430 euros dans le contrat initial au lieu de 13 274 euros ;

2.- accepté le 19 mai 2022, une aide financière de 84,99 € au titre du CORSEC du 18 mai 2022 ;

3.- accepté le 19 mai 2022, une aide financière de 299,99 € au titre du CORSEC du 18 mai 2022 ;

4.- accepté le 24 mai 2022, le contrat d'accueil temporaire dans le logement sis 5 allée René Lalique, quartier de Mouzimpré à 54270 ESSEY-LES-NANCY, d'une famille ukrainienne, établi entre le CCAS d'Essey-lès-Nancy et l'UDAF de Meurthe-et-Moselle.

L'occupation du logement est consentie exclusivement à une famille ukrainienne pour la période du 24 mai au 23 novembre 2022 inclus.

L'UDAF de Meurthe-et-Moselle s'engage à s'acquitter de sa participation financière d'un montant de 150 euros par mois ;

5.- accepté le 7 juin 2022, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 3 juin 2022, une aide financière de 219 € ;

6.- accepté le 7 juin 2022, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 3 juin 2022, une aide financière de 115 € ;

7.- accepté le 20 juin 2022, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelle à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

8.- accepté le 24 juin 2022, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelle à 54270 ESSEY-LES-NANCY.

### **DELIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 11 juillet 2022.

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU JEUDI 7 JUILLET 2022**

**SOUS LA PRESIDENCE DE**  
**M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de votants	14

**PRÉSENTS :**

Mmes Nadine CADET, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Geneviève BENJAMIN, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Claude CHASSARD et Patrick CAILMAIL.

**POUVOIRS :**

Mme Evelyne DEVOUGE à M. Michel BREUILLE  
M. Christophe CHEVARDÉ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD  
Mme Annette FRANCISCO à M. Claude CHASSARD

**ABSENTS :**

Mmes Janine MARCHAL et Françoise VIRIOT  
M. Gabriel HOFFER

Pour extrait,

Le Président,  
  
Michel BREUILLE

